



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0891

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2014**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0891**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2014**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Société d'économie mixte (SEM) SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en Société publique locale (SPL) qui revêt la forme d'une société anonyme et est détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur, par tous les moyens, d'espaces publics. Elle assure sur ses territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événementiels, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau. Elle est, dans ce cadre, titulaire d'une délégation de service public, au titre de laquelle elle assure la gestion, l'animation et l'aménagement du Grand parc Miribel Jonage.

L'article L 1524-5-14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des SEM, ainsi que des SPL.

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SEGAPAL et est, à ce titre, représentée au Conseil d'administration par messieurs Jean Paul Colin et Richard Brumm.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'activité des mandataires concernant l'année 2014.

Le capital de la SEGAPAL est de 670 000 € réparti entre 17 actionnaires. Avec 51 % du capital social, l'actionnaire majoritaire est le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (SYMALIM).

Sur l'exercice 2014, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, et le Département du Rhône détenaient chacun 11,2 % du capital social et étaient représentées par 2 administrateurs.

La commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) a entériné la répartition suivante : les actions du Département ont été transférées à hauteur de 75 % à la Métropole. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la Métropole détient 19,60 % du capital social et le Département du Rhône 2,80 %.

18 administrateurs siègent au conseil d'administration. Une assemblée spéciale réunit les actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être représentés au conseil d'administration.

Le Président de la société est monsieur Gilbert-Luc Devinaz. Il est entouré de 2 Vice-Présidents : messieurs Jean Paul Colin et Pascal Protiere. Le directeur général est monsieur Didier Martinet.

Un comité d'engagement et de suivi est chargé de donner son avis sur les opérations de la société et d'en suivre le déroulement. De même, un guide des procédures a été institué avec, entre autre, la création d'une commission d'appel d'offres.

En 2014, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois et le comité d'engagement et de suivi 2 fois.

La SEGAPAL assure les fonctions de régisseur intéressé du Grand parc Miribel Jonage. Ses missions sont les suivantes : entretien et surveillance du parc, animation du pôle sportif et nature, communication et organisation d'événements. Sa rémunération pour 2014 est de 3 239 K€ composée d'une part fixe, d'une part variable sur les recettes des graviers (15 % des recettes d'extraction) et d'une part variable sur les recettes de l'espace multisports et les concessions (50 % des recettes commerciales).

La SEGAPAL assure aussi des opérations de mandats pour le compte du SYMALIM, pour lesquelles elle est rémunérée à hauteur de 10 % pour les études et 4 % pour les travaux.

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 2 exercices :

	2013 (en k€)	2014 (en k€)	Tendance 2013-2014
capital social	670	670	→
participation publique	100 %	100 %	→
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	11,2 %	11,2 %	→
produits société	3 735	3 814	↗
<i>dont rémunération du régisseur</i>	3 174	3 239	↗
charges société	3 622	3 715	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	0	6	↗
résultat net	15	93	↗
capitaux propres	720	810	↗

Les produits d'exploitation augmentent de 2 %. Ces produits comptabilisent la rémunération du régisseur (90 % des produits) et les rémunérations des opérations de mandats (10 %).

La mission la plus importante de la SPL SEGAPAL concerne la gestion et l'animation du Grand parc Miribel Jonage. Cette mission se déroule dans le cadre d'une délégation de service public confiée, en juillet 2014, pour une durée de 3,5 années. La SEGAPAL intervient comme régisseur intéressé.

- les charges d'exploitation augmentent de 3 %,
- les achats et charges externes augmentent de 11 %. Cette hausse s'explique par une montée en charge des opérations de mandats,
- les impôts et taxes augmentent de 7 %,
- les frais de personnel augmentent de 2 %.

L'effectif permanent est de 68 salariés au 31 décembre 2014, soit 1 salarié de moins qu'en 2013. Le comité d'entreprise se réunit tous les mois et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) tous les trimestres. La SEGAPAL n'a pas souhaité renouveler le contrat d'intéressement mis en place en 2008, invoquant le besoin de trésorerie pour 2015, notamment, en terme de nouveaux investissements nécessaires à l'exploitation de ses activités.

En outre, la société s'est vu confier les missions suivantes :

- travaux et études : le SYMALIM confie à la SEGAPAL une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux et études. Cette mission a été facturée 198 K€ HT en 2014. C'est une année exceptionnelle en raison de la construction du bâtiment l'Iloz,
- entretien de la piste cyclable de l'Anneau bleu : mission confiée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage. Cette mission a été facturée 138 K€ HT,

- entretien d'espaces verts à Neyron : la Commune de Neyron missionne ponctuellement la SPL sur des missions d'entretien. Cette mission a été facturée 5 K€,
- surveillance équestre à Meyzieu : 2 cavaliers ont sillonné une partie du territoire de Meyzieu durant 2 mois. Cette mission a été facturée 2,5 K€ HT en 2014,
- animation du site Natura 2000 de Jons à Anthon. Cette mission a été facturée 11,3 K€ HT en 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont au titre de l'exercice 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.